Cinquante deuxième année. - N ° 71 A Jeudi 12 avril 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1313

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

323 913 632 RCS Rouen.
ARTEFACT.
Forme : Société d'exercice libéral à forme anonyme.
Capital : 120000 EUR.
Adresse : 67, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE ARTEFACT société d'exercice libéral à forme anonyme au capital de 120 000 euros siège social : 67 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen 323 913 632 RCS ROUEN et NATRIX société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros siège social 67 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen 509 516 845 RCS ROUEN Avis de projet de fusion : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROUEN du 2910312018, La société NATRIX, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 67 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 509 516 845, et la société ARTEFACT, société d'exercice libéral à forme anonyme au capital de 120 000 euros, dont le siège social est 67 Avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 323 913 632, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société NATRIX par la société ARTEFACT. La société NATRIX ferait apport à la société ARTEFACT de la totalité de son actif, soit 657 721 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 31 579 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 626 142 euros. En rémunération de cet apport net, 1 520 actions nouvelles de 40 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société ARTEFACT à titre d'augmentation de son capital social de 60 800 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 565 342 euros. La société NATRIX, absorbée, détenant 1 470 actions de la société ARTEFACT, absorbante, l'augmentation du capital résultant de la fusion, ci-dessus visée, sera suivie d'une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 1 470 actions, antérieurement détenues par la société NATRIX lesquelles seront annulées, savoir une réduction de capital de 58 800 euros. La différence entre la valeur d'apport de ces actions et le montant de la réduction de capital nécessaire à leur annulation, différence égale à 532 600 euros, s'imputera, à due concurrence, sur la prime de fusion. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 19 actions de la société ARTEFACT pour 1 part de la société NATRIX. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1" octobre 2017, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par NATRIX depuis le ler octobre 2017 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par ARTEFACT. La société NATRIX sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce ROUEN au nom des deux sociétés le 5 avril 2018. Pour avis.

